

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLFR 2019 - (N° 2400)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 74

présenté par
Mme Rabault

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 4, insérer l'article suivant:

Mission « Justice »

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.